

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-06-001

L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 01 juin 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE

Absents :

Mmes Emilie BOULET, Virginie SPITZ, Angélique FOUSTER

Monsieur Eric CHARRE a été élu secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS
POUR L'ELECTION SENATORIALE DU 24/09/2023**

VU le code des collectivités territoriales

VU le code électoral

CONSIDERANT que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du 1er tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection à lieu à la majorité relative.

M. le Maire a dénombré 11 conseillers municipaux présents

CONSIDERANT que le quorum est atteint

Constitution du bureau électoral :

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Eric CHARRE

Le bureau électoral est présidé par M. Christian PALLARES, Maire.

Il comprend les deux plus âgés M. Bernard PIROF et Mme Marie-José ESTEVA et les deux plus jeunes M. Mathieu GARRIGUE et Mme Laetitia TISSEYRE.

Le bureau électoral est ainsi constitué.

M. le Maire présente la liste des candidats délégués :

M. Christian PALLARES

M. Eric CHARRE

M. Brice BOUVIER

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués, il a rappelé qu'en application des articles du code électoral, les délégués sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Délibération N° : 2023-06-001

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.
Le bureau électoral a procédé en présence des membres du Conseil Municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 11 Suffrages déclarés nuls : 0 Votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

M. Christian PALLARES 11 voix
M. Eric CHARRE 11 voix
M. Brice BOUVIER 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

**M. Christian PALLARES
M. Eric CHARRE
M. Brice BOUVIER**

M. le Maire présente la liste des candidats suppléants :

Mme Marie-José ESTEVA
Mme Agnès DELCOR
M. Ludovic THIVOLLE

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des suppléants, il a rappelé qu'en application des articles du code électoral, les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.
Le bureau électoral a procédé en présence des membres du Conseil Municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 11 Suffrages déclarés nuls : 0 Votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Mme Marie-José ESTEVA 11 voix
Mme Agnès DELCOR 11 voix
M. Ludovic THIVOLLE 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin:

**Mme Marie-José ESTEVA
Mme Agnès DELCOR
M. Ludovic THIVOLLE**

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur le Maire
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230609-202306001-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023